



BULLETIN MUNICIPAL

Juin 2014

Numéro 17

Le mot du Maire



Suite aux élections municipales du 23 mars dernier, je veux tout d'abord remercier mes chers colistiers, nouveaux et anciens, pour leur confiance et leur fidélité.

Je mesure l'ampleur de la tâche qui est la mienne, qui est la nôtre, vis-à-vis de vous, population Vieux-Marchoise.

Ces élections ont eu un goût particulier, du fait des nouvelles obligations légales comme la liste bloquée à 15 noms avec parité obligatoire. Ce mode de scrutin pouvait laisser penser qu'avec trois listes un second tour était probable. Pourtant, un seul a suffi ! J'ose penser que le bilan de nos 6 années passées y est pour quelque chose. Aussi je remercie les 55% d'électeurs qui nous ont fait confiance et qui nous apportent un socle de légitimité et aussi de responsabilité.

J'espère que l'opposition qui bénéficie quand même de ces nouvelles formalités électorales ne décidera pas de s'opposer pour s'opposer dans le cadre du nouveau conseil municipal. Je sou-

haite que les discussions soient toujours situées sur le débat des idées et de la réflexion et non sur des polémiques et des rumeurs.

La nouvelle équipe arrive avec beaucoup de dynamisme, élément moteur indispensable à la réussite de nos projets. Ces derniers seront inévitablement confrontés à la réalité, avec la volonté de la concertation et sans alourdir la fiscalité. Une tâche difficile nous attend mais nous sommes tous prêts à l'assumer ensemble avec beaucoup d'enthousiasme. Nous la mènerons avec le souci de l'intérêt général.

Nous devons aussi conduire à leurs termes, différents projets déjà initialisés : L'aménagement et la mise en sécurité de la RD32 ; L'organisation des temps périscolaires résultant des nouveaux rythmes scolaires ; Finaliser la mise en place du Plan Local d'Urbanisme.

Pour les six années de mandat à venir, je compte sur votre soutien et votre coopération pour nous aider à atteindre les objectifs fixés dans notre programme, pour que Le Vieux-Marché continue d'être un village agréable à vivre.

Mairie du Vieux-Marché
11 Plasenn ar C'hezeg
22420 Le Vieux-Marché

Tel : 02.96.38.91.13
Fax : 02.96.38.94.97
mairie.vieuxmarche@orange.fr

...pour que Le Vieux-Marché continue d'être un village agréable à vivre.



Ur gomz gant ar maer

War-lerc'h an dilennadeg evit an ti-kêr a oa bet dalc'het d'an 23 a viz Meurzh e fell din, da gentañ-tout, lavaret trugarez d'ar re a oa asambles ganin war ar memes listenn, koulz ar re gozh hag ar nevez, evit bezañ lakaet o fiziañs ennon ha chomet feal.

Gouzout a ran mat pegen bras eo ar gefridi am bo, hon devo da gas da benn evidoc'h-c'hwi, tud ar C'houerc'had.

Un neuz disheñvel a oa bet gant ar votadegoù-se abalamour d'al lezennoù nevez, evel al listennoù warne 15 a dud dre ret, paotred ha merc'hed a-bep-eil. Gant an doare-se da votañ ha teir listenn war ar renk e c'hallemp gortoz e vefe bet eus un eil tro moarvat. Unan zo bet trawalc'h koulskoude ! Krediñ a ran soñjal ec'h eo abalamour d'hon bilañs goude 6 vloaz e penn an ti-kêr. Gant se e lavaran trugarez d'ar 55% a voterien o deus lakaet o fiziañs ennomp en ur reiñ un diazez reizh dimp hag a rankfomp doujañ outañ.

Mechañs n'emañ ket an tu enep, hag en deus tennet gounid eus al lezennoù nevez-se, e-sell d'enebiñ abalamour d'enebiñ tra ken e-barzh ar c'huzul-kêr nevez. Fellout a ra din ec'h afe

ar gaoz ennañ war ar soñjoù hag ar c'hinnigoù ha neket war an tabutoù hag ar brudoù a vez klevet amañ pe ahont.

En em gavout a ra ar skipailh nevez kalz a startijenn gentañ, ar startijenn a ranker kaout evit kas betek ar penn ar pezh emaoomp e-sell d'ober. Ret e vo mont diouzh stad an traoù evit gwir ha fellout a ra dimp delc'hen kont eus ali an holl ha chom hep lakaat an tailhoù da gre-skiñ. Ur mell labour zo dirazomp met prest ha laouen omp tout d'en ober asambles. Graet e vo kement-se ganimp evit mad an holl.

Rankout a refomp ivez mont betek penn gant meur a obererezh hag a oa boulc'het dija : adkempenn ha suraat an hent-departamant 32 ; adaozañ ar mareoù troskol da-heul implij-amzer nevez ar skolioù ; achuiñ diazezañ steuñf lec'hel ar c'hêraozañ (PLU).

Evit ar c'hwec'h vloaz respetad da zont e kontan warnoc'h evit harpañ ac'hanomp ha labourat dorn-ha-dorn ganimp, dimp da zont abenn d'ober ar pezh a oa en hon frogamm, abalamour d'ar vuhez da vezañ ken brav bepred er C'houerc'had.

SOMMAIRE

Le mot du Maire	1
Organisation municipale	2
Les rythmes scolaires	3
L'aide aux devoirs	3
Kermesse	3
Tri sélectif	3
Inauguration du pôle santé	4
Les animations à venir	4
Etat civil 2014	4
Budget communal 2014	5
Services à la population	6
Jardinons au Naturel	6

Organisation municipale

Le bureau municipal



Alain GARZUEL

1^{ER} adjoint chargé de l'artisanat, du commerce, de l'agriculture, de la voirie et de la vie associative



Danielle VACHER

2^{ème} adjointe chargée des affaires scolaires, la petite enfance et la jeunesse



Christophe MORICE

3^{ème} adjoint chargé de l'urbanisme, de l'aménagement de l'espace rural, des travaux et bâtiments communaux



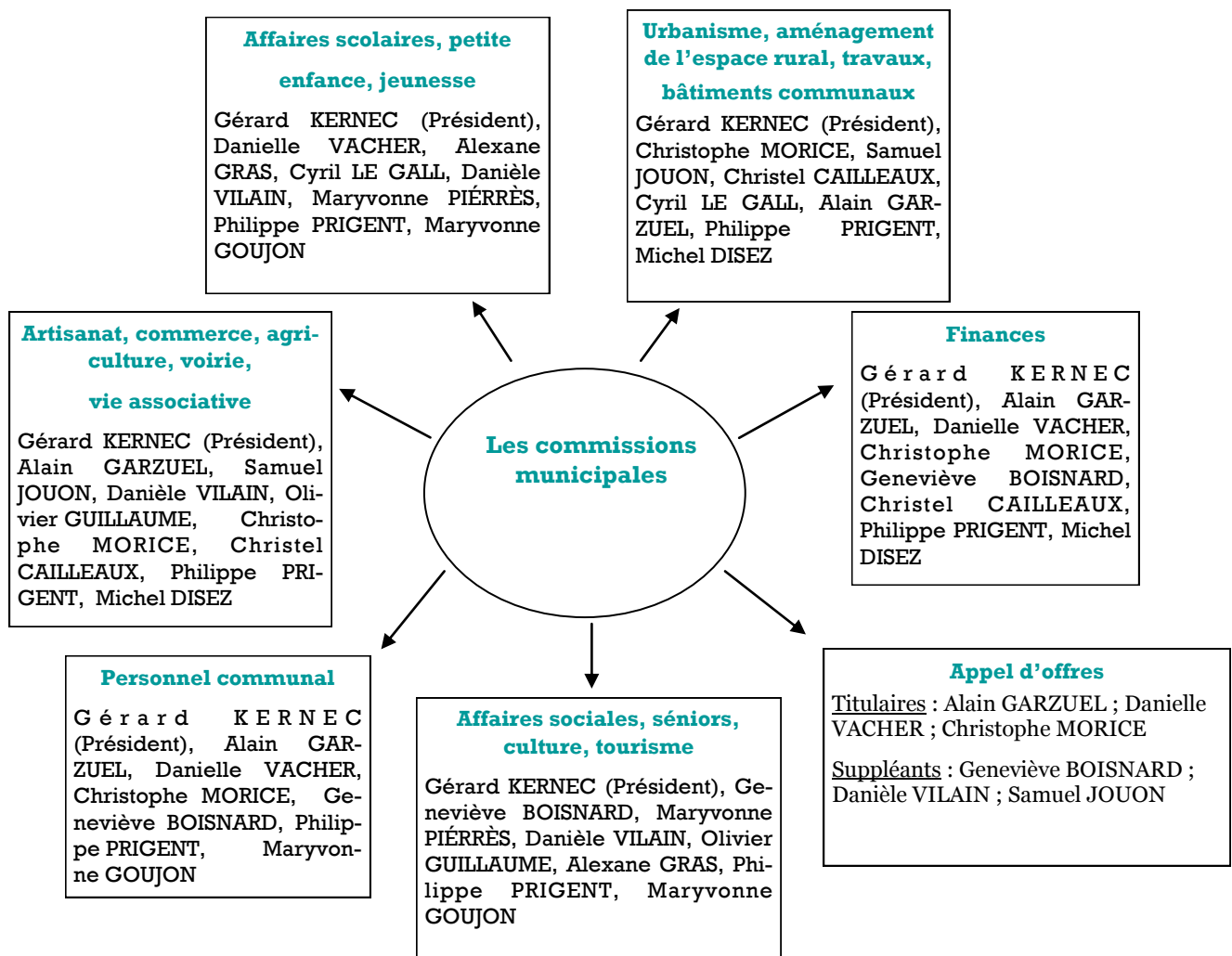
Geneviève BOISNARD

4^{ème} adjointe chargée des affaires sociales, séniors, culture et tourisme

Pour prendre rendez-vous avec un des adjoints, merci de contacter le secrétariat de mairie au 02.96.38.91.13

Les commissions municipales

L'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière. Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.



Le CCAS

Membres élus : Gérard KERNEC (Président) ; Geneviève BOISNARD (Vice-présidente) ; Maryvonne PIÉRRÈS ; Danièle VILAIN ; Cyril LE GALL

La Caisse des écoles

Membres élus : Gérard KERNEC (Président) ; Danielle VACHER (Vice-présidente) ; Alexane GRAS

Parents d'élèves : Marie-Laure LESERVOISIER ; Morgane KERAMBRUN-MORICE ; Nathalie CLOZEL

La réforme des rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires s'appliquera à la rentrée 2014 malgré des réticences légitimes de l'ensemble des élus. Nous sommes dans l'obligation d'appliquer la loi !

Depuis le début de l'année 2013, un important travail de réflexion a été réalisé par le comité de pilotage regroupant de nombreux parents, enseignants, agents municipaux et élus. Il a abouti à la réorganisation de la semaine scolaire en tenant compte de tous les paramètres spécifiques à

notre commune.

Sauf changement d'avis ministériel, le temps d'activités périscolaires serait réparti dans la semaine de 14h45 à 16h le lundi et mardi suivant des groupes définis ultérieurement ; et, une garderie animée sera mise en place le vendredi de 14h45 à 16h. Les journées se termineront à 16h puisqu'il y a classe le mercredi matin.

L'aide aux devoirs

Suite à une enquête menée auprès des parents d'élèves, il est envisagé de mettre en place une aide aux devoirs. Une personne s'est déjà proposée pour aider les enfants à raison de 2 fois par semaine, lors de la garderie du soir, après 16h.

Si vous êtes intéressé par une participation à cette aide aux devoirs à l'école primaire merci de vous faire connaître dès que possible auprès de Danielle VACHER, adjointe aux affaires scolaires, au 02.96.38.96.92.

Kermesse : Une belle affluence

Le spectacle des enfants était riche d'idées diverses et originales sur des musiques bretonnes pour les maternelles, des pays de l'Est pour les CP-CE1, une interprétation de la guerre par les CE1-CE2, et des chants de marins pour les CM1-CM2.

Les participants semblaient ravis des différents stands proposés : pêche à la ligne, la grenouille, le tir au but où un maillot dédicacé de l'équipe de Guingamp était à gagner, tir aux canards, ballades en ânes, ... Quelques animations gratuites étaient également proposées comme les courses de tracteurs ou encore une initiation au tir à l'arc par le club de Plouaret.

Un beau succès apprécié aussi bien des organisateurs de l'Amicale Laïque que des enfants et parents.

Le concours de boules a réuni 32 doublettes. La finale a été remportée par le duo Titouan Le Guillou/ Emile Guyader et Franck Gelin/ Pierre Yves Guillou ont terminés seconds.



Une première, cette année, un concours de baby foot mené par Vincent Degenne a compté 20 équipes de 2. 1ers : Enzo Pelosato et Thomas Allain ; 2nds Pierre-Yves Cresseveur et Vincent Degenne ; 3eme Kevin Allain et Thibault Doussain.

Tri sélectif des déchets : Trop d'incivilités !

Nous sommes consternés de constater tant d'actes d'incivilité en ce qui concerne le tri des ordures ménagères en dehors du bourg ! En effet, il est très fréquent de trouver dans les conteneurs, des cartons, du verre, du métal ...alors que la commune met à la disposition de tous, des collecteurs placés près de la salle des sports.

Faudra-t-il en arriver à verbaliser les contrevenants ???

La déchèterie est aussi à la disposition de tous sur le site de Park An Itron le lundi, mercredi et samedi. De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

L'association Laïque a mis à disposition des conteneurs de collecte des journaux près du restaurant scolaire afin d'aider au financement d'activités pour les enfants de l'école. Attention, **il ne faut y déposer que des journaux non mouillés**, si d'autres documents ou objets sont mis dans le conteneur, celui-ci n'est pas accepté.

Inauguration du pôle santé

Le jeudi 6 juin dernier avait lieu l'inauguration de la maison de santé intercommunale située à Bécheneg en Vieux-Marché.

Gérard Kernec, un des acteurs majeurs de ce projet, avait ainsi l'honneur d'accueillir un nombre important de personnalités sur ce pôle médico-social ou pôle de Santé Pluri Professionnel qui regroupe une Maison de Santé Pluridisciplinaire d'une part, les services sociaux du comité cantonal et les services du centre de solidarité du département d'autre part.

Cette réalisation est le fruit d'une profonde réflexion menée sur notre territoire et l'aboutissement d'un travail de longue haleine réalisé en coordination entre les élus locaux et les professionnels de santé. Les qualités et la pertinence de cette structure sont aujourd'hui incontestables. Et la dynamique qui va désormais s'enclencher avec ce pôle médico-social sera très importante pour notre territoire.

Aujourd'hui le pôle de santé accueille d'ores et déjà :

- 3 médecins généralistes
- 1 dentiste mutualiste
- 1 sage femme
- Le comité cantonal d'entraide (Ti Jikour)
- Les services du centre de solidarité départementale



Les animations à venir

Le 05 Juillet	« Palet'Noz » et « Feu de joie » sur le site du plan d'eau. Organisé par Vieux March'Anim
Le 14 Juillet	Concours de Pétanques sur le site du plan d'eau. Organisé par Vieux March'Anim
Les 26 et 27 juillet	Pardon islamo-Chrétien des Sept Saints : conférences, messe, lecture de la sourate, fête du village
Le 06 septembre	Forum des associations à la salle des fêtes
Les 12, 13 et 14 septembre	Fêtes du Vieux-Marché : loto, repas, animations, concours de boules
Le 05 octobre	Loto organisé par l'Association Laïque
Le 25 octobre	Soup'N Fun organisé par Vieux March'Anim
Le 09 novembre	Fest-Deiz organisé par l'Association Laïque
Le 29 novembre	Marché de Noël

Etat civil 2014

Naissances :

- ◇ Judith LELAIDIER le 10 janvier
- ◇ Titouan GUILLAUDEUX le 10 février
- ◇ Enzo LE GUEZIEC le 10 mars
- ◇ Simon ANDRÉ le 09 avril
- ◇ Isaline BONNAMI le 11 avril
- ◇ Marius JAVEL le 12 avril
- ◇ Lola PRIGENT le 15 avril
- ◇ Océane SCRUGNEC le 07 mai
- ◇ Glenn DELMOTTE le 19 mai
- ◇ Titouan LE GUESCLOU le 31 mai

Décès :

- ◇ Joseph LE BOULC'h le 12 janvier
- ◇ Jeanne CRESSEVEUR veuve LE BIHAN le 29 janvier
- ◇ Yves LE FLOCH le 15 février
- ◇ Thérèse FOURNET veuve LE FLOCH le 17 février
- ◇ Germain LE GALL le 17 mars
- ◇ Ingrid MÜLLER épouse MELLAUGH le 30 mars
- ◇ Nicole EVEN veuve LELCHAT le 18 avril
- ◇ Louise LE BONNIEC épouse LE COZ le 24 avril
- ◇ Germaine LE GALL épouse NOGRÉ le 07 juin
- ◇ Yvonne LE MORVAN veuve LE FOLL le 12 juin

Mariages :

- ◇ Olivier LE GUESCLOU & Enora LE GOFF le 28 janvier
- ◇ Christian SOHIER & Aurélie LE CORNEC le 08 février

Nous avons une pensée particulière pour Stéphane KAPLIA
qui nous a quitté brutalement début mai et nous apportons toute notre affection à sa famille

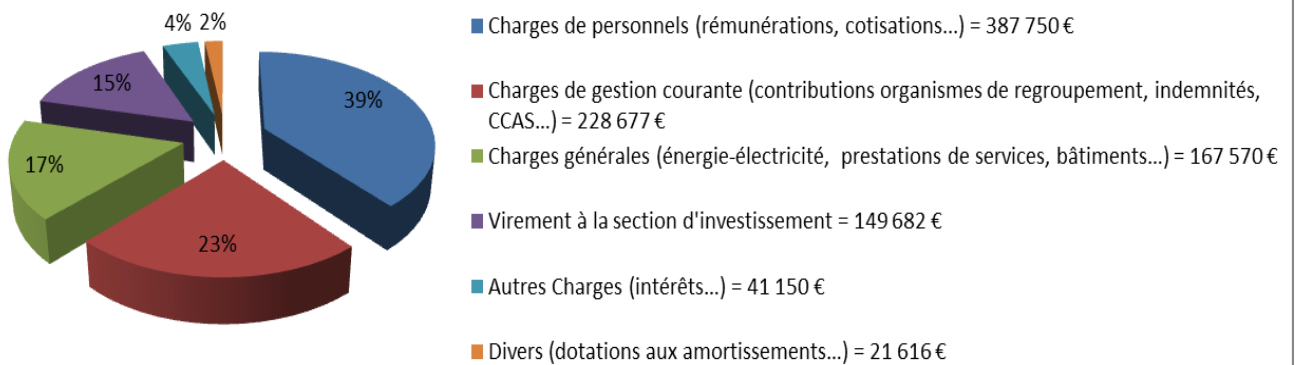
Budget communal 2014

Un budget contrôlé dans un contexte général défavorable

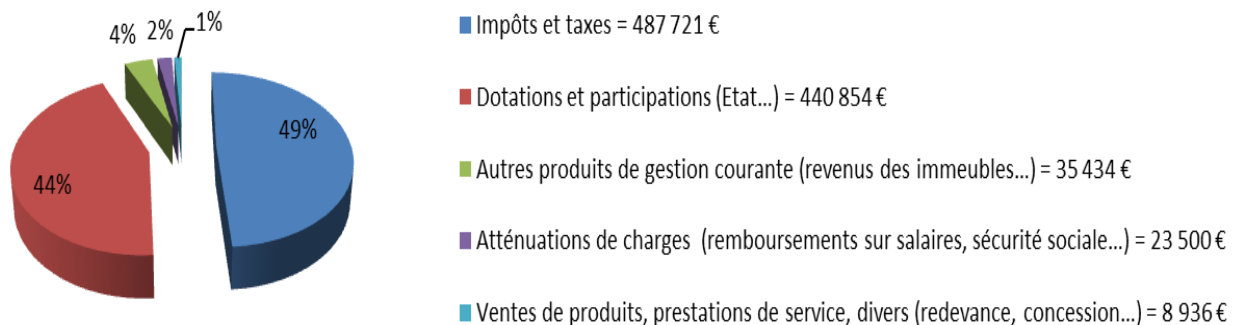
Face à une baisse des dotations d'Etat et des charges qui augmentent pour la commune (par exemple la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires), les élus ont voté un budget plutôt stable pour ne pas augmenter la fiscalité locale. Les investissements sont mesurés cette année et permettront de finaliser des projets pour la plupart déjà en cours.

Le budget communal constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année. Il est divisé en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement :

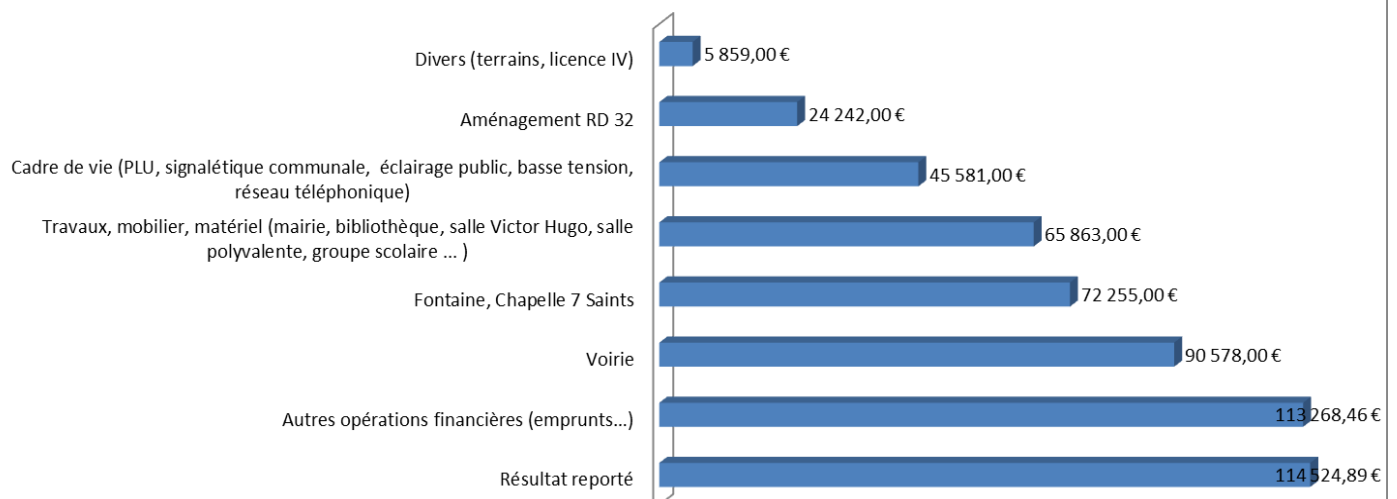
Fonctionnement - Dépenses - Exercice 2014 = 996 445 €



Fonctionnement - Recettes - Exercice 2014 = 996 445 €



Investissement - Dépenses - Exercice 2014 (avec report intégré) = 532 171,35 €



Services à la population : du nouveau dans le secteur !

Suite à la fusion des communautés de communes de Beg ar c'hra et de Lannion Trégor Agglomération, les habitants du Vieux-Marché peuvent désormais bénéficier de nouveaux services proposés par Lannion Tregor Communauté :

→ **Point information habitat**

Vous êtes propriétaire ou locataire ?

Vous souhaitez réhabiliter votre logement ou devenir propriétaire ?

Les agents du Point Information Habitat vous informent sur toutes vos questions relatives à l'habitat :

Vous y trouverez des informations :

sur les aides financières

pour améliorer ou adapter votre logement

pour réduire vos consommations d'énergie

sur les terrains mis en vente dans les lotissements communaux de Lannion-Trégor Communauté

> **Permanences à PLOUARET**

Mardi et vendredi : 9h - 12h à la Maison du Développement

→ **Agglo'taxi**

Pour faciliter vos déplacements et répondre à vos besoins, Lannion-Trégor Communauté vous propose le service Agglo'Taxi : Agglo'Taxi Plouaret est destiné aux habitants des 8 communes suivantes : Lanvellec, **Le Vieux-Marché**, Loguivy-Plougras, Plouaret, Plougras, Plounérin, Plounévez-Moëdec et Trégrom.

Il vous suffit de vous rendre en mairie pour acheter vos tickets « taxis ». Les déplacements sur Lannion sont possibles pour des rendez-vous médicaux.

→ **Agglo'mobi**

Agglo'Mobi est un service de transport à la demande destiné aux **personnes invalides à 80 % ou plus et aux personnes de plus de 80 ans**. Un véhicule adapté dessert les 29 communes de la communauté et vient vous chercher devant votre domicile après un simple appel téléphonique.

Pour réserver votre trajet, appeler le numéro suivant 0 810 22 22 22

Plus d'infos sur ces différents services : <http://www.lannion-tregor.com/>

Des plaquettes d'informations sont également disponibles à la mairie

Jardinons au naturel

Le Département a décidé de remplacer les concours de fleurissement par une nouvelle forme d'accompagnement des communes dans leurs démarches d'embellissement. Le Conseil Général et ses partenaires (pays touristique, bassins versants) accompagneront la commune à travers différentes animations proposées annuellement : visites et rencontres techniques, aide dans la mise en place d'animations autour du jardinage au naturel pour les particuliers.

Trois formules sont proposées aux communes :

- poursuivre l'embellissement sans aller vers le label « villes et villages fleuris »
- Amener la commune vers le label « villes et villages fleuris »
- La commune déjà labellisée souhaite évaluer son niveau au regard des nouveaux critères

Pour 2014, notre commune a décidé d'adhérer à la formule 1 afin de poursuivre son embellissement tout en bénéficiant de conseils.

Inscrite dans la démarche « zéro phyto » depuis 2009, la commune s'associe pleinement à la volonté départementale de tendre vers le jardin au naturel y compris chez les particuliers. De plus, le Parlement a adopté définitivement le 23 janvier, par vote à l'Assemblée Nationale, une proposition de loi du sénateur écologiste Joël Labbé qui interdit les pesticides dans les espaces verts publics à partir de 2020. Par ailleurs, à partir du 1er janvier 2022, la commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites. Les particuliers doivent donc également, dès à présent, adopter de nouvelles techniques de jardinage adaptées à l'objectif de préservation de notre environnement (alternatives au désherbage chimique, économie d'eau, biodiversité, gestion des déchets...).

En s'appuyant sur les animations proposées par le Département, la commune souhaite être votre partenaire dans cette période de transition.

